

## ARTICLE 1

### Définitions – Objet et champ d'application

Le terme « Action de formation » désigne un parcours pédagogique proposé par l'organisme de formation Calad'Impulsion Formation, permettant d'atteindre un objectif professionnel.

Le terme « Proposition » désigne le document de proposition commerciale, établi par tout moyen écrit par un Responsable Formation, mandaté par Calad'Impulsion Formation, définissant le contenu d'une action de formation, les modalités de son exécution et le devis correspondant.

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique qui passe commande d'une action de formation et dont les coordonnées sont précisées dans la Proposition.

Le terme « Parties » désigne collectivement Calad'Impulsion Formation et le Client.

Le présent document, ci-après dénommé « Conditions Générales de Vente » (CGV) s'applique à toutes les offres de formation proposées par Calad'Impulsion Formation, faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par courrier ou email, la Proposition signée portant la mention « Bon pour accord ». Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV qui prévalent sur toutes les conditions générales d'achat.

Le client reconnaît qu'il a bénéficié, préalablement à la signature de la Proposition tarifée, des informations et conseils suffisants de Calad'Impulsion Formation lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

Calad'Impulsion Formation se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande.

## ARTICLE 2

### Documents contractuels

A réception de la Proposition tarifée signée, Calad'Impulsion Formation établit, selon la réglementation en vigueur :

- une convention de formation professionnelle si le Client est une personne morale,
- ou un contrat de formation professionnelle si le Client est un particulier

Ce document contractuel, auquel est annexé le programme de formation détaillé, est adressé au Client en double exemplaire, si possible au moins 15 jours avant chaque formation. Le Client s'engage à retourner la convention ou le contrat daté et signé dans les plus brefs délais.

L'inscription à l'action de formation est définitivement validée lorsque l'organisme de formation reçoit le document contractuel signé et un règlement d'acompte si celui-ci est prévu dans les conditions tarifaires.

Si le client est un particulier, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Un modèle est annexé aux présentes CGV. La réalisation de l'action de formation avant l'expiration de ces 14 jours vaut renonciation à ce délai de rétractation.

Chaque formation en présentiel fait l'objet d'une signature par le stagiaire d'une feuille d'émargement par demi-journée de formation. L'assiduité aux formations en distanciel se justifie par les connexions aux plateformes de formation ou de visioconférence, et par le suivi des travaux demandés aux stagiaires.

A l'issue de chaque formation, Calad'Impulsion Formation établit :

- un certificat de réalisation de l'action de formation avec engagement de conserver toutes les pièces justificatives pendant la durée légale,
- une attestation de fin de formation sera délivrée par mail ou courrier à chaque stagiaire, validant la réalité de l'action de formation, l'objectif professionnel visé, et l'évaluation des acquis.

## ARTICLE 3

### Conditions financières

Le prix par participant ou par journée est indiqué sur chaque Proposition tarifée ou document contractuel de formation professionnelle.

Tous les tarifs sont indiqués en euros. Exonération de la TVA conformément à l'article 261-4-4 du code général des impôts.

Il est entendu que pour les formations en ligne, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion internet qui reste de la responsabilité du client et à sa charge.

Toute action de formation ou tout parcours de formation commencé est dû en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté (formation présentielle) ou ne s'est pas connecté (formation en ligne).

Calad'Impulsion Formation adresse sa ou ses factures en début, en cours et en fin d'action de formation selon les conditions de règlement définies dans la convention ou le contrat de formation.

Les factures sont payables à réception, au comptant et sans escompte, ou le cas échéant selon l'échéancier convenu dans le cadre de la Proposition, par chèque ou virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne lors de son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points seront exigibles de plein droit sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Le Client reconnaît que le non-paiement d'une facture à l'échéance pourra entraîner la suspension du contrat, voire sa résolution si le problème perdure, le paiement des factures à l'échéance étant une obligation majeure du Client.

Tous les frais relatifs à la dispense de l'action de formation, notamment de transport, de restauration et/ou d'hébergement des formateurs de Calad'Impulsion Formation ou de location éventuelle de salle seront à la charge du Client sur justificatifs. Les frais de déplacement du Stagiaire restent à sa charge.

## ARTICLE 4

### Prise en charge par un organisme agréé

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un organisme gestionnaire compétent (OPCO, Pôle Emploi ...) dans le cadre d'une subrogation, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la suite donnée à cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur le document contractuel signé,
- de s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si Calad'Impulsion Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme payeur au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'organisme payeur pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. En cas de prise en charge partielle de manière directe (subrogation) ou indirecte, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne en raison d'absences, d'abandon ou pour toute autre motif, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est facturé.

## ARTICLE 5

### Annulation, remplacement ou report par le Client

Le Client peut demander l'annulation d'une action de formation, sans frais, si sa demande est notifiée par écrit à Calad'Impulsion Formation au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage.

En cas de demande d'annulation moins de 10 jours ouvrés avant la date contractuelle, Calad'Impulsion Formation facturera :

- 100% du coût de préparation prévu avant l'animation de la session de formation,
- 50% du coût total de la formation\* pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés avant la formation
- 70% du coût total de la formation\* entre 3 et 5 jours ouvrés avant la formation
- 100% du coût total de la formation\* pour toute annulation dans les 2 jours ouvrés précédents la formation.

\* Animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés.

Calad'Impulsion Formation permet au Client de remplacer un stagiaire empêché par un autre stagiaire de même profil, sous réserve qu'il communique, au plus tard 48h avant le début de la formation, les noms et coordonnées du remplaçant.

Lorsque l'action de formation a débuté, toute absence ou annulation sera facturée en totalité. Le Client peut annuler exceptionnellement une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins deux jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Calad'Impulsion Formation se réserve le droit d'annuler ou reporter une session de formation si le nombre de participants minimal dans le programme n'est pas atteint.

## ARTICLE 6

### Obligation et force majeure

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une action de formation, Calad'Impulsion Formation est tenue à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis du Client.

En cas d'exécution partielle, la responsabilité de Calad'Impulsion Formation ne pourra être recherchée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de la convention ou du contrat de formation est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation de formation, soit enfin, à un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du code civil et reconnu habituellement par la jurisprudence (par exemple : maladie ou accident d'un formateur de Calad'Impulsion Formation, grèves, interruption des transports ...).

Chaque Partie est tenue d'informer l'autre Partie, sans délai, de la survenance de ce cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui serait de nature à affecter l'exécution de la prestation de formation à la date convenue.

Dans un tel cas, les Parties se concerteront afin de maintenir ou de reporter l'action de formation à une date choisie d'un commun accord.

Dans tous les cas où la responsabilité de Calad'Impulsion Formation serait retenue par les tribunaux, l'indemnisation du Client serait limitée au remboursement du montant de la commande.

## ARTICLE 7

### Déontologie et Confidentialité

Le formateur/accompagnateur au bilan de compétences s'engage à respecter le consentement du bénéficiaire de l'accompagnement, à rester neutre quant aux bilans élaborés et transmis et à respecter la confidentialité des informations données par le bénéficiaire.

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation de formation, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la convention ou du contrat de formation professionnelle. Chaque Partie s'interdit d'exploiter lesdites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers.

L'engagement ci-dessus énoncé ne s'applique pas aux informations et documents tombés dans le domaine public pour toute autre raison que la violation du présent article, se trouvant déjà en la possession de la Partie concernée au moment de la communication par une autre Partie, ou lorsque, postérieurement à la communication par une autre Partie, ces documents et informations sont reçus d'un tiers autorisé à les divulguer, devant être produit en cas de nécessité, uniquement devant les tribunaux et devant les représentants des administrations fiscales et sociales, habilités à en obtenir la communication. Le Client donnera accès à Calad'Impulsion Formation à ses installations et à l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de l'action de formation.

## ARTICLE 8

### Propriété intellectuelle

Calad'Impulsion Formation demeure propriétaire des méthodologies, approches, documents et outils qui seront développés ou utilisés dans le cadre de la prestation de formation.

Calad'Impulsion Formation autorise son Client à utiliser les supports quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) remis lors de la mise en œuvre de l'action de formation pour son usage exclusif et à des fins non marchandes.

A ce titre, le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces supports, à des fins autres que celles décrites ci-dessus, sans un accord préalable et par écrit de Calad'Impulsion Formation.

Sauf opposition expresse de sa part, le Client accepte d'être cité par Calad'Impulsion Formation comme Client, notamment sur son site internet et/ou ses documents promotionnels.

## ARTICLE 9

### Données personnelles

Si la mission de Calad'Impulsion Formation implique une collecte et/ou un traitement de données personnelles, Calad'Impulsion Formation s'engage à ne collecter que ce qui est strictement nécessaire à la mission et à procéder à un traitement loyal et circonstancié.

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande. Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Sauf opposition de la part du Client, elles pourront être utilisées pour lui communiquer des informations sur les événements, les activités et les services de Calad'Impulsion Formation.

Les Parties s'engagent à respecter toute dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle telle que la CNIL.

Pour toute information ou exercice de droits, le Client peut contacter le Délégué à la Protection des Données de Calad'Impulsion Formation, Madame Caroline ROMANO, à l'adresse suivante : c.romano@calad-impulsion.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : 847, route de Frans, 69400 Villefranche sur Saône.

## ARTICLE 10

### Règlement des différends

Les Parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de la Mission de les porter devant le Tribunal compétent.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les juridictions de Villefranche-tarare avec application de la loi française.

## ANNEXE

### Formulaire de rétractation | A rédiger sur papier libre

Applicable aux clients particuliers (non professionnels)

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature de votre contrat de formation, dès lors que la formation n'a pas encore débuté, en envoyant le présent formulaire à formation@calad-impulsion.fr.

Je soussigné(e) [Prénom – Nom], vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation signé le JJ/MM/AA, portant sur la prestation de formation suivent [Intitulé de formation].

Date et signature